**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE D'AUTRAY**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**

# AVIS PUBLIC
# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 11 octobre 2022 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 5 126 840 et 5 126 847 – 53 et 55 chemin du Domaine-Nature**

La demande de dérogation mineure 2022-0014 vise à autoriser une opération cadastrale de sur deux lots irréguliers qui résulterait à deux lots irréguliers qui ne respectent pas la profondeur moyenne minimale alors que l'article 4.1 du règlement de lotissement numéro 61-89-03 prescrit que la profondeur moyenne minimale est de 60 mètres.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace,
ce 26ième jour de septembre
de l'an deux mille vingt et deux.

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale